Image not found or type unknown

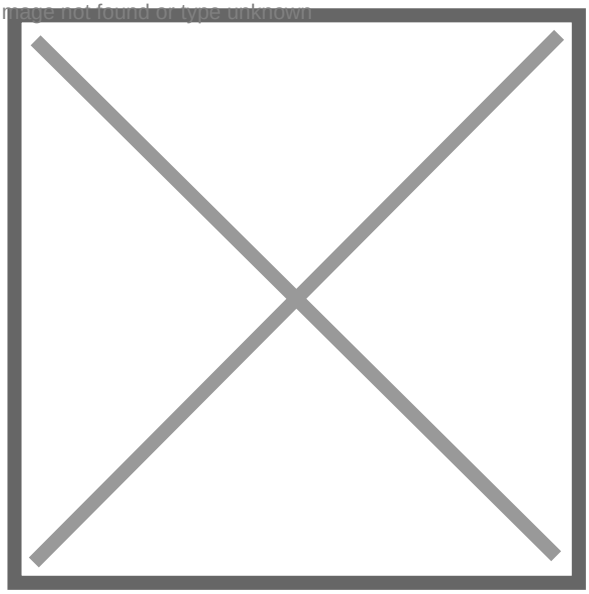

Faut il laisser un minimum de meubles ou électroménager

Par **anthevan**, le **22/07/2013** à **22:10**

Bonsoir je voulais savoir en cas de séparation avec ma concubine si j étais obligé de lui laisser un minimum de meuble ou d électroménager car c est moi qui avait tout acheter, nous avons 2 enfants.merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **22/07/2013** à **22:54**

bsr,
en union libre la séparation est libre.
comme il n'y aucun bien commun chacun repart avec les affaires qui lui appartiennent.
si tous les meubles vous appartiennent, vous avez le droit de partir avec.
pour les enfants vous devez verser une pension alimentaire.
en cas de désaccord au sujet des enfants, vous devrez saisir le jaf.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés